

Les marchés financiers rebondissent alors que l'emploi et la production dévissent

Nous assistons de nouveau aujourd'hui à une divergence entre l'évolution de la production et la valorisation des marchés financiers. Comme l'indique le FMI dans ses perspectives économiques de juin 2020 : « *L'ampleur de la récente embellie sur les marchés financiers semble décorrélée de l'évolution des perspectives économiques* ». En France, la loi de finances s'appuie sur une prévision de PIB en chute de 11% en 2020.

Le taux de chômage atteindrait 11,7% en 2021 dans le scénario « central » de la Banque de France ; un niveau supérieur aux plus hauts de 1993, 1997 et 2015. Les suppressions d'emplois se multiplient et les inquiétudes les plus fortes concernent l'automobile, l'aéronautique et l'aérien, le commerce, l'hôtellerie - restauration, la culture, le tourisme...

A l'inverse et après son point bas atteint le 18 mars dernier, le CAC 40 est reparti à la hausse. La Banque de France le confirme : « *Les interventions publiques, dont celles des banques centrales, et la perception d'une amélioration de la crise sanitaire (...) ont favorisé un rebond de grande ampleur et très rapide des cours* ». La place boursière de Paris anticipe donc des opportunités de plus-values ou le versement de dividendes dans un avenir proche...

Tandis que plusieurs grandes entreprises ont continué à verser des dividendes en 2020, FO revendique l'interdiction de distribution des dividendes pour toute entreprise ayant bénéficié d'aides publiques.

Après la crise financière de 2008, la politique dite de l'offre (pacte responsabilité et CICE, exonérations de cotisations) a conduit à un niveau d'aides publiques de l'ordre de 140 milliards d'euros annuels sans que n'en soient évaluées les résultats du point de vue de l'emploi ! C'est pourquoi, dans le contexte actuel, FO appelle à une mise sous conditions, un contrôle et des sanctions, particulièrement pour les entreprises ayant installé leurs sièges ou une filiale dans des paradis fiscaux, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une stratégie industrielle et de services effective.

Dans le même temps, cette situation doit appeler au renforcement de la lutte contre la spéculation financière improductive, notamment par un renforcement de la taxation des transactions financières, par la lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales.

Pour FO, il est inacceptable que les salariés subissent les conséquences des normes de rentabilité financière imposées par les actionnaires.

FO revendique une refonte de la fiscalité pour le retour d'une taxation progressive des patrimoines et revenus financiers.

Paris, le 26 juin 2020

Contact :

Nathalie HOMAND
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et
du Service public**

✉ [nhomand](mailto:nhomand@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.84.45